Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 21 octobre 2014

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires

Hans de Klijn, Président du CTS

Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires

Bérangère Fort, CGT Culture

Eric Michon, CGT Culture

Suppléants

Christophe Méloche, CGT Culture (remplace M. Christophe Card, CGT Culture)

Ricardo Pontigo, CGT Culture

Anne-Lise Bugnon-Labaune, Sud Culture (remplace M. Frédéric Latron, Sud-Culture)

Expert syndical

Nicolas Tisserand, CGT (point 8)

Membres excusés à l'instance

Christophe Card, CGT Culture Frédéric Latron, Sud Culture

Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Ordre du jour

Point 1: Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 19 juin 2014 (pour avis) 6
Point 8 : Lecture des conventions et présentation aux agents - (pour information)
Point 2: Fiche navette CT Central (pour information)
Point 3 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information) 12
Point 4: Harmonisation des DIR (sous réserve de passage préalable au CTC) - (pour information)
Point 5 : Point sur le BR 2 et le BP 2015 (activité / ETPT CDD / budget) - (pour information)
Point 6 : Retour d'expérience sur le portail RH (pour information)24
Point 7 : Point sur les évaluations des agents de la filière opérationnelle - (pour information)
Point 9 : Divers

La séance débute à 9 heures 25.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement.

Le secrétariat adjoint de la séance sera assuré par Bérangère Fort (CGT Culture).

Ricardo Pontigo (CGT Culture) donne lecture d'un préambule :

« Monsieur le Président,

La venue au dernier Comité Technique Spécial extraordinaire du 7 octobre 2014 du Directeur adjoint des ressources humaines de l'Inrap et du référent en prévention des risques psychosociaux a montré que la Direction de l'Inrap avait pris la mesure de la situation des agents du centre archéologique de Strasbourg.

La prise en charge tertiaire envisagée dans les plus brefs délais pour apporter des solutions rapides, ainsi que la proposition d'éventuellement mener un diagnostic RPS par un cabinet extérieur sont des signes forts.

En revanche, votre visite imprévue au centre archéologique de Strasbourg, dès le 9 octobre à 9 heures afin de rencontrer les agents de ce centre, sans avertissement préalable et sans ordre du jour, loin d'apaiser la situation, n'a conduit qu'à attiser une ambiance délétère entre les agents.

Sur le fond comme sur la forme, vous avez manqué à vos devoirs de chef de service :

- Absence d'ordre du jour ;
- Absence de convocation, voire mise à l'écart de certains agents ;
- Défaut d'annonce;
- Absence de compte rendu;
- Mise en cause et stigmatisation d'un agent en particulier, dont le nom a été cité à plusieurs reprises alors qu'il n'était pas présent;
- Stigmatisation des agents en souffrance ;
- Remise en cause du travail et de l'action syndicale sur une situation reconnue comme grave et sérieuse par l'administration de l'Inrap.

Ce mode de fonctionnement est malheureusement chronique en Grand-Est Sud et conduit à des situations à risques. Votre comportement lors de cette réunion, indigne d'un chef de service, a montré que vous ne désirez pas prendre la mesure de la situation. Alors que la Direction générale semble vouloir trouver des solutions, vous vous évertuez à mettre de l'huile sur le feu.

Nous vous demandons de cesser ces agissements contre-productifs. »

Hans de Klijn (Président du CTS) après avoir affirmé n'avoir rien à ajouter, fait savoir, sur l'insistance de la CGT, qu'il s'est rendu à Strasbourg parce qu'il y avait un rendez-vous. Certains agents en ont été informés et ont demandé à le voir. Il s'agissait donc d'une réunion informelle, et non d'une réunion de service. Sauf exception, les réunions de service sont conduites par l'AST, et non par le Directeur Interrégional. Les agents étaient parfaitement dans leur droit en profitant de la présence de ce dernier pour échanger. Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il doit répondre favorablement à une telle demande. Si des agents souhaitent le rencontrer pour échanger de manière informelle, il ne voit pas pourquoi il ne répondrait pas favorablement.

Éric Michon (CGT Culture) fait valoir que ces échanges se sont tenus au sein du centre archéologique où les relations entre agents sont conflictuelles.

Hans de Klijn (Président du CTS) a toujours profité de ses visites à Strasbourg pour passer au centre archéologique et continuera à le faire. Des agents ont souhaité discuter avec lui. Refuser la discussion aurait été contre-productif.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il aurait été nécessaire de faire le tour des bureaux et de permettre à tous les agents d'assister aux échanges. Il aurait également été nécessaire de calmer les esprits et d'insister sur le fait qu'il convenait de ne pas citer de noms. Une procédure d'écoute sera lancée par le CHSCTS, ce qui permettra aux agents de s'exprimer. Le centre archéologique n'est pas le lieu pour faire le procès sur la place publique d'un agent absent. Si la réunion présentait un caractère informel, ce n'en était pas moins une réunion. Cette dernière a été marquée par des dérives.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) a assisté à cette réunion et reconnaît que le Directeur Interrégional a vocation à rencontrer les agents. Cela étant, la démarche pèche dans la forme. Il n'est pas si habituel que le Directeur Interrégional rencontre ainsi les agents de manière collective. Ricardo Pontigo (CGT Culture) s'est de lui-même invité à cette réunion alors qu'il n'était pas le bienvenu, à laquelle seuls 14 agents étaient présents.

Éric Michon (CGT Culture) ajoute que la problématique rencontrée à Strasbourg est d'ordre collectif. Il aurait donc été naturel de faire le tour des bureaux.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) observe que le Directeur Interrégional a pour coutume de faire le tour des bureaux lorsqu'il se rend dans un centre archéologique.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'en a pas eu le temps à Strasbourg. Face aux agents, il a fait savoir que des annonces seraient effectuées, mais seulement après leur validation en réunion du CHSCT.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) signale que le Directeur Interrégional a indiqué qu'il avait donné toute délégation utile à Éric Boes (AST Alsace) pour gérer la situation.

Hans de Klijn (Président du CTS) le dément.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) ajoute que les agents ont assisté au lynchage d'un autre agent, qui a été présenté comme responsable de la situation. À aucun moment le Directeur Interrégional n'a démenti les accusations mensongères de certains agents. Alors qu'un vrai cas de souffrance a été reconnu, le Directeur Interrégional n'a rien fait. Un tel comportement de la part de ces agents et du Directeur Interrégional est scandaleux.

Hans de Klijn (Président du CTS) a fait savoir que l'adjointe administratrice et l'AST disposaient d'une délégation de signature de la part du Directeur Interrégional, à l'exception des fouilles portant sur un montant supérieur à 250 000 euros.

Sortie de Nicolas Tisserand (Expert CGT).

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que l'AST exerce la responsabilité hiérarchique au sein du centre archéologique.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) signale que certains agents ont accusé les organisations syndicales et la CGT de vouloir la tête de l'AST. Face à cette accusation, il a précisé que les cas de souffrance dus à l'organisation étaient de la responsabilité du chef de service, c'est-à-dire du Directeur Interrégional. Ce dernier s'est alors dédouané de ses responsabilités, en précisant que toute la responsabilité reposait sur Éric Boes (AST Alsace).

Hans de Klijn (Président du CTS) fait entière confiance à ses adjoints, lesquels disposent d'une délégation complète, à l'exception de certains engagements financiers. Tel était le sens de sa réponse.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que le fait de réunir les agents en petit groupe et de faire porter la responsabilité des problèmes sur les absents ne constitue pas un fonctionnement digne de l'Inrap. Cette réunion n'était pas le lieu adapté à l'expression des agents, sachant qu'une démarche d'écoute sera prochainement lancée. Des agents ont été nommés. Le Directeur Interrégional aurait dû calmer les esprits et mettre fin aux accusations. Ces faits sont graves et continuent à alimenter les problèmes de communication entre les agents. Des règles doivent être instaurées afin que le dialogue soit mené dans le respect de tous.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) maintient qu'il a assisté au lynchage d'un agent. Le Directeur Interrégional n'est pas intervenu. Il a mis de l'huile sur le feu, ce qui est indigne.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne partage pas cette conclusion.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que les agents retiendront que le Directeur Interrégional n'est pas intervenu, et qu'ils supposent donc que cet agent est coupable.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne partage pas ce point de vue. Il souligne qu'une réunion de service sera organisée afin de présenter aux agents les dispositions qui ont été validées et qui doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Le projet d'encadrement sera également présenté.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que les organisations syndicales ont déjà approuvé ces mesures. Elle a le sentiment que tous les progrès accomplis ont été réduits à néant par le contenu de cette réunion informelle.

Hans de Klijn (Président du CTS) répète qu'il a simplement accepté d'échanger avec les agents qui l'ont sollicité.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'un tel échange aurait dû donner lieu à un compte rendu.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise que le Directeur Interrégional a toute latitude pour aller à la rencontre des agents au sein des centres archéologiques.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) n'a jamais vu de telle de réunion depuis de nombreuses années. Il répète que le lynchage d'un agent absent est scandaleux.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) note que le message des représentants du personnel a été compris.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de passer à l'instruction de l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 19 juin 2014 (pour avis)

Sous réserve des modifications demandées en séance, le projet de procès-verbal du Comité Technique de Grand-Est Sud du 19 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point 8 : Lecture des conventions et présentation aux agents - (pour information)

Retour de Nicolas Tisserand (Expert CGT).

Hans de Klijn (Président du CTS) a transmis au préalable l'ensemble des conventions spécifiques à Grand-Est Sud, mais également une convention nationale s'appliquant au sein de la Direction Interrégionale.

Bérangère Fort (CGT Culture) observe que deux conventions sont manquantes.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il est question de deux conventions spécifiques à des expositions.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'en étonne, dans la mesure où ces deux conventions apparaissent, dans le suivi des points, comme des conventions de collaboration. D'autres conventions, passées avec le PAIR et la ville de Sarrebourg, n'ont pas été communiquées.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que la convention avec le PAIR, devant être reconduite, a déjà été présentée au Comité Technique. En revanche, la convention avec Sarrebourg doit être signée le 28 novembre 2014.

Christophe Meloche (CGT Culture) souligne que cette convention est déjà appliquée.

Hans de Klijn (Président du CTS) en convient. Il ajoute qu'une autre convention avec la communauté de communes de Châtillon-sur-Seine est en cours d'instruction. Cette convention est en lecture au sein du Service juridique et de la DST au sein du Siège. Une autre convention, en cours de correction et de validation, doit être signée avec la ville de Besançon le 2 décembre 2014. Une fois ces conventions signées, le suivi des points sera mis à jour. Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que la convention avec Mâcon, arrivée à échéance, sera modifiée et renouvelée.

À l'heure actuelle, l'Inrap passe trois types de convention :

• Les conventions patrimoniales sont établies avec une ville ou une communauté de communes, ne disposant pas d'agrément pour les opérations d'archéologie préventive.

- Les conventions de collaboration scientifique et culturelle sont passées avec les collectivités territoriales comptant un service archéologique agréé.
- Enfin, des conventions peuvent être conclues pour des manifestations culturelles ponctuelles avec des associations ou des entreprises.

D'autres conventions sont passées au niveau national et permettent à des agents de prendre part à des projets spécifiques. Les conventions mixtes avec les UMR constituent une déclinaison locale de la convention-cadre passée avec le CNRS. Enfin, la convention spécifique passée avec les universités comme celle de Bourgogne qui compte un volet relatif à la formation diplômante et un volet visant à faciliter l'accès aux ressources universitaires. Au total, les conventions sont relativement nombreuses en Grand-Est Sud.

La Direction Interrégionale tâche d'intégrer la notion d'éducation et d'activité culturelles (EAC) en cours de mise en place par l'Eduction Nationale, en vue d'organiser des interventions en milieu scolaire et périscolaire, de l'école primaire au lycée.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il rencontrera le recteur de l'académie de Bourgogne au mois de décembre, afin d'envisager le déploiement d'activités éducatives et culturelles. Il considère que le développement d'actions culturelles à l'attention des publics scolaires pourrait constituer une opportunité de réorientation pour certains agents. Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il serait envisageable de déployer des ressources pour appuyer les démarches de ce type.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise que l'objet de ces conventions ne consiste pas à former directement les publics scolaires. Les agents de l'Inrap ont vocation à intervenir auprès des enseignants et éducateurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) insiste sur le caractère valorisant d'une telle réorientation professionnelle. Le maire de Lons-le-Saunier s'est déclaré très intéressé par cette démarche.

Bérangère Fort (CGT Culture) confirme que les enseignants sont très demandeurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il serait même envisageable d'intervenir dans le cursus de formation des professeurs des écoles. Cette démarche relève du niveau national. Au niveau local, des conventions peuvent être passées avec les villes ou les communeurés de communes.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) pense qu'il serait également intéressant d'organiser des visites de chantier.

Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'une expérience a été conduite à Mâcon avec des enfants en échec scolaire. Ces enfants, peu enclins à s'exprimer au départ, ont même réalisé une vidéo. Un tel intérêt est marquant.

Nicolas Tisserand (Expert) indique qu'une classe patrimoine a été mise en place à Autun. Les enfants se rendent régulièrement au centre archéologique municipal, afin d'explorer les

différentes dimensions du travail archéologique, notamment les SIG, mais sans aller jusqu'à la visite des chantiers. Ce dernier point constitue un regret.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'une nouvelle convention devra être signée avec le maire d'Autun, afin d'intégrer la notion d'EAC et de prévoir quelques jours de visite des chantiers. Il est prévu de mettre en place un programme de visites. Cela est également le cas à Lons-le-Saunier.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande des précisions sur la démarche conduite au niveau national.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'une convention a été passée entre l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture en matière d'EAC. L'Inrap fait partie des établissements prioritaires dans ce cadre. Un programme de formation des enseignants devrait être défini, mais à une échéance de deux ans. Dans l'attente de cette convention, Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il est pertinent de prendre des initiatives locales. Ces dernières pourront d'ailleurs nourrir la démarche conduite au niveau national. Au total, des moyens ont été demandés à cet effet dans le cadre du budget 2015.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande s'il serait envisageable de diffuser la vidéo réalisée par les enfants à Autun.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond par la négative, dans la mesure où il serait nécessaire d'obtenir une autorisation de diffusion de la part des parents.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite connaître l'importance des moyens demandés dans le cadre du budget 2015.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que cette demande budgétaire représente 1 ETP.

Pour Éric Michon (CGT Culture), cette démarche aurait notamment l'intérêt de faire connaître l'Inrap au sein de la sphère publique et de mettre en avant son expertise et son intérêt.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) souhaite connaître la qualification qui pourrait être donnée à cet ETP.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que cette ressource pourrait être masquée, dans la mesure où elle ne relève pas de la valorisation auprès du grand public.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) ajoute qu'il pourrait être nécessaire d'instaurer un code spécifique.

Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'il conviendrait de proposer cette mission à différents agents, afin que l'ETP permette de couvrir l'ensemble du périmètre de la Direction Interrégionale.

Nicolas Tisserand (Expert) fait état d'une difficulté relative à la convention nationale passée avec Bibracte. Chaque année, 3 600 euros sont jetés à la poubelle. En dépit de nombreuses demandes, rien n'a avancé. Le bureau mis à disposition n'est pas utilisé, si ce n'est quelques

jours dans l'année. Il est inutile, parce que non équipé. Aucun ordinateur n'y est disponible. Aucune impression de document n'y est possible. L'Inrap n'a conduit aucune démarche pour valoriser ce bureau et cette convention. Nicolas Tisserand (Expert) a même été contraint d'apposer lui-même une signalétique.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) pensait qu'un ordinateur avait été installé dans ce bureau.

Nicolas Tisserand (Expert) confirme que rien n'a été fait. Le bureau ne compte même pas de lampe. Bibracte s'en désintéresse, puisqu'il perçoit un loyer de 400 euros mensuels pour ce bureau. Ce dernier n'a absolument pas été valorisé.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que le bureau doit absolument être équipé. Ceci fait, il conviendra de communiquer pour qu'il puisse être occupé.

Éric Michon (CGT Culture) s'interroge finalement sur l'utilité de ce bureau.

Nicolas Tisserand (Expert) indique que ce bureau doit être considéré comme un espace d'accueil des chercheurs, et non comme un bureau de travail pour les agents de Grand-Est Sud. Il serait souhaitable d'y mettre en place un ordinateur fixe comptant les différents logiciels de travail, ainsi qu'une imprimante.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) souligne qu'un accès internet a été demandé, mais la démarche s'est heurtée à une difficulté technique.

Bérangère Fort (CGT Culture) insiste sur la nécessité à faire établir un planning d'occupation du bureau. Il serait souhaitable de demander à la DST de communiquer à ce sujet.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) a déjà sollicité la DST à ce sujet voici deux mois, mais n'a pas obtenu de réponse.

Nicolas Tisserand (Expert) précise qu'à l'heure actuelle, le bureau est équipé d'un câble internet relié à la connexion de Bibracte. Il a lui-même fait installer ce câble. Bibracte n'est certainement pas au courant de cette disposition.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il convient de faire mettre en place une connexion internet au nom de l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) pense qu'il pourrait être utile de prévoir des interventions, même ponctuelles, afin de valoriser l'image de l'Inrap auprès des étudiants.

Nicolas Tisserand (Expert) signale que la présence d'Archéodunum est bien ancrée à Bibracte, où les salariés travaillent réellement dans le bâtiment de Bibracte. Une véritable base de travail y a été mise en place. Le bâtiment constitue la résidence administrative de ces salariés.

Bérangère Fort (CGT Culture) regrette le manque d'implication de l'Inrap à Bibracte.

Nicolas Tisserand (Expert) ajoute que l'Inrap est le premier client de Bibracte en sa qualité de formateur. Il serait souhaitable de communiquer sur ce point, afin que les agents soient plus nombreux à prendre part à ces formations. Des économies importantes pourraient être réalisées.

Nicolas Tisserand (Expert) considère plus généralement que les conventions, au-delà des intentions, comportent peu de dispositions concrètes. De manière pragmatique, les ressources accessibles et les actions possibles devraient être listées. Au sein de l'UMR de l'université de Bourgogne, de très importants moyens sont accessibles gratuitement, mais ne sont pas connus. Une information sur les outils de l'UMR et de l'Inrap permettrait par exemple d'éviter les achats en double et faciliterait l'accès aux ressources. De la même manière, l'Inrap pourrait inclure des agents de ses partenaires aux formations dispensées en interne. Nicolas Tisserand (Expert) considère donc que les conventions sont parfois des coquilles vides.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'il est utile de conclure des avenants, afin d'aller au-delà des conventions-cadres. Dans ce dossier, il serait contre-productif de taper du poing sur la table, puisque cela pourrait irriter certains interlocuteurs.

Éric Michon (CGT Culture) sollicite une interruption de séance.

La séance est suspendue de 10 heures 55 à 11 heures 05.

Éric Michon (CGT Culture) indique que le Comité Technique Spécial souhaite réaliser une saisine, afin d'interpeller l'Établissement au sujet du bureau loué à Bibracte.

Texte de la saisine :

« Pourquoi l'Etablissement ne met-il rien en œuvre pour faire vivre la convention nationale signée avec Bibracte, en particulier au niveau de l'occupation des locaux (« espace chercheur ») et des activités de formation et de recherche ? ».

Nicolas Tisserand (Expert) évoque la convention avec l'UMR de Dijon. Il était prévu de lister les ressources susceptibles d'être échangées. Cette liste n'a jamais été établie.

Hans de Klijn (Président du CTS) abordera ce point avec ses interlocuteurs de l'UMR.

Nicolas Tisserand (Expert) n'a pas connaissance des modalités pratiques d'utilisation des équipements de l'UMR. Ces modalités devraient être formalisées et connues.

Bérangère Fort (CGT Culture) déplore le manque de communication. Les agents sont seulement informés par les bruits de couloir et les discussions informelles.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime en effet que les informations relatives aux moyens accessibles dans le cadre des conventions doivent être données lors des réunions de service. Il demandera aux AST de communiquer à cet effet auprès des agents.

Christophe Meloche (CGT Culture) note que des conventions ont été passées avec des communes ou des communes ne disposant plus de l'agrément

archéologique. Il s'interroge sur les modalités d'intervention de l'agent d'une commune. Cette intervention se déroule de manière satisfaisante, mais le cadre pose question.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que cet agent intervient en qualité de conseiller scientifique et de spécialiste. Pour cela, il n'est pas nécessaire de disposer de l'agrément archéologique. Cet agent est en effet le mieux placé pour apporter des éléments d'information sur le contexte archéologique de la commune considérée. L'Établissement doit cependant veiller à ce que cet agent soit bien assuré lors de ses interventions au sein des chantiers.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'étonne des termes de la convention, selon lesquels l'Inrap s'engage à solliciter le SIVAMM pour savoir si ce dernier souhaite participer à tout ou partie des opérations. Si le SIVAMM avait souhaité participer à toutes les opérations, il aurait pu faire en sorte de conserver son agrément.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que le SIVAMM a perdu son agrément voici des années. Malgré cela, l'un de ses agents intervient de manière régulière au sein des chantiers de l'Inrap. La convention a ainsi permis de formaliser une pratique et de couvrir l'agent lors de ses interventions.

Christophe Meloche (CGT Culture) estime que le cadre reste flou. Si dans le cas présent l'Inrap travaille avec un interlocuteur de bonne volonté, tel ne pourrait pas toujours être le cas.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Inrap, lequel n'est absolument pas tenu de solliciter le SIVAMM. Les pratiques existantes ont tout simplement été formalisées.

Selon Bérangère Fort (CGT Culture), les termes de la convention ne sont peut-être pas adaptés. Si l'application de la convention ne pose pas de difficultés dans le cas présent, la situation pourrait être différente avec un interlocuteur moins bien intentionné.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que dans ce cas de figure, l'Inrap pourrait ne pas passer de convention. Cela étant dit, il est préférable de passer des conventions, plutôt que de laisser des acteurs privés se rapprocher des collectivités locales. Cette politique doit être maintenue.

Bérangère Fort (CGT Culture) se déclare consciente de l'importance de cette politique de partenariat.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) demande des précisions sur la convention passée avec Mâcon.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que cette convention doit être réécrite, en raison du report de l'échéance à laquelle l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera rendue obligatoire. La nouvelle convention est rédigée pour tenir compte de cet élément. Dans un premier temps, il était prévu de quitter le bâtiment actuel. Ce départ semble être repoussé. L'État ne souhaite pas que les collections soient déplacées sans son autorisation. C'est pourquoi le projet de création d'un autre bâtiment est bloqué à ce stade. Au total, la

convention passée avec la ville de Mâcon porte uniquement sur des questions matérielles et ne comporte aucune dimension culturelle.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaite savoir qui siège au sein du comité scientifique de Guédelon.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que Gilles Rollier siège au sein du comité scientifique. Une publication est attendue à l'automne. Le comité scientifique est également en charge de l'exposition et du projet de four à chaux, prévus pour l'année 2015.

Bérangère Fort (CGT Culture) a le sentiment que les conventions fonctionnant le mieux sont celles passées autour de projets concrets.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait cependant valoir que certaines conventions-cadres peuvent donner lieu à des réalisations satisfaisantes.

Bérangère Fort (CGT Culture) n'en considère pas moins que ces conventions renvoient à des projets concrets, ce qui n'est pas le cas à Bibracte.

<u>Point 2 : Fiche navette CT Central (pour information)</u>

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) constate que le document ne comporte que peu d'informations.

Bérangère Fort (CGT Culture) observe que les saisines du Comité Technique Spécial n'apparaissent pas.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure pourtant qu'il a relancé le niveau central à ce sujet.

Point 3 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)

1. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que tous les retards ont été rattrapés.

Éric Michon (CGT Culture) confirme que ces retards ont été comblés, mais se déclare interpellé par l'absence de cumul de primes entre différentes Directions Interrégionales. Il ajoute que la problématique ne renvoie pas uniquement au versement de primes, mais également à l'ouverture de postes.

Christophe Meloche (CGT Culture) précise que des spécialistes consacrent une très importante partie de leur temps à des études relevant de différentes Directions Interrégionales. Ces agents n'ont aucune chance de progresser dans leur carrière.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que la Direction Interrégionale a largement abordé cette question avec la Direction générale.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) assure que la Direction Interrégionale a lourdement insisté sur la vocation des agents à bénéficier de primes au sein de différentes

Directions Interrégionales. Toutes les demandes de cumul de primes entre plusieurs interrégions ont été refusées.

Éric Michon (CGT Culture) considère que ces pratiques sont à la limite de la légalité et que les agents concernés seraient en droit de saisir le Tribunal Administratif.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la Direction Interrégionale a fait valoir que l'Inrap était un établissement national et que les primes n'avaient pas vocation à se limiter au périmètre interrégional. Ainsi, les agents doivent pouvoir bénéficier d'une prime lorsqu'ils interviennent au sein d'une autre Direction Interrégionale. Cette position a été réfutée par la Direction générale.

Christophe Meloche (CGT Culture) constate que la Direction générale met en cause l'unicité du service public de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que la Direction générale remet en cause le caractère national de l'Établissement.

Bérangère Fort (CGT Culture) dénonce un manque d'équité en matière de régularisation. Les agents de l'AREP 3 seront régularisés deux ans après les agents de l'AREP 1. Une iniquité manifeste doit être compensée.

Christophe Meloche (CGT Culture) signale que la réalité du travail de spécialiste n'est pas prise en compte.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les demandes d'ouverture de poste seront formalisées lorsque le résultat de l'AREP 2 sera connu.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) rappelle que l'AREP 2 a été conduite dans la précipitation. Les agents n'ont même pas été informés de son lancement.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que la Direction Interrégionale n'en a pas été informée non plus.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) estime que des agents en CDD pourraient se retrouver sur le carreau et finalement se tourner vers la concurrence.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise que les agents du vivier ont été informés.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme qu'il n'est pas en mesure de formuler ses demandes sans connaître le résultat de l'AREP 2. Entre l'AREP 1 et l'AREP 2, seuls trois jours se sont écoulés.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'un tel constat est anormal. Elle rappelle que les représentants du personnel ont largement alerté la Direction Interrégionale au sujet du schéma cible des emplois.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le schéma cible de la Direction Interrégionale et l'AREP.

En conclusion sur ce point, Bérangère Fort (CGT Culture) s'étonne une nouvelle fois que la DRH d'un établissement national puisse affirmer que le cumul de primes entre Directions Interrégionales n'est pas possible.

Pour Éric Michon (CGT Culture), cela illustre la volonté de l'Établissement à sectorialiser son fonctionnement et son activité. Une telle orientation est dangereuse. De la même manière, la brièveté avec laquelle la Ministre de la Culture s'exprime au sujet de l'archéologie préventive, dans les média, est de nature à susciter des inquiétudes.

6. Suivi des conséquences de l'attribution des bureaux du centre archéologique de Strasbourg

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que l'attribution des bureaux du centre archéologique de Strasbourg a été validée. Ce projet pourrait donc être mis en place. Toutefois, 6 agents devraient faire leur arrivée en 2015. Aucune solution n'existe à ce jour pour les accueillir.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) confirme que l'organisation qui a été validée sera mise en œuvre d'ici à la fin de l'année.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que cette question pourra être abordée lors de la séance plénière du CHSCT du 20 novembre 2014.

2. Groupe de travail IOTSA

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le groupe de travail IOTSA s'est réuni au début du mois d'octobre à Dijon. Le compte rendu de cette réunion est en cours de rédaction. Lors de cette réunion, les débats ont notamment porté sur les points de blocage lors des post-fouilles. L'enquête réalisée auprès des agents a également été abordée. Une fois le compte rendu finalisé, une présentation des pistes de travail à creuser sera effectuée en séance plénière de CHSCT. Hans de Klijn (Président du CTS) souligne la qualité de la démarche du groupe de travail et souhaite ardemment en connaître les conclusions.

Christophe Meloche (CGT Culture) confirme que le groupe de travail fonctionne de manière satisfaisante, mais aborde des actions qui pourraient être douloureuses à mettre en place. Cette problématique a d'ailleurs conduit à un incident, qui a entraîné le départ de l'un des membres du groupe de travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît que le point soulevé s'avère particulièrement complexe. Davantage de précisions pourront être apportées au travers du compte rendu du groupe de travail.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que les agents travaillant sur le mobilier métallique n'ont été que très peu sollicités.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime qu'il doit être possible de faire remonter des idées vers le groupe de travail. Les agents peuvent directement prendre contact avec ses membres.

4. Assistantes opérationnelles

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que ce point pourrait être supprimé, dans la mesure où il sera lié au chantier d'harmonisation des Directions Interrégionales. Ce sujet fera l'objet d'un point lors du Comité Technique Central du 18 novembre 2014.

Bérangère Fort (CGT Culture) propose de conserver le point, dans la mesure où l'harmonisation des Directions Interrégionales impactera essentiellement le poste d'assistante opérationnelle.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) observe que l'harmonisation des Directions Interrégionales fera l'objet de points spécifiques en Comité Technique Spécial.

Bérangère Fort (CGT Culture) tient à signaler que le poste d'assistante opérationnelle donne lieu à d'importantes tensions et à des situations de souffrance.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) a conscience de ce point, lequel fait l'objet du chantier national.

Bérangère Fort (CGT Culture) précise que ce métier est très difficile et nécessite l'implication des agents. Le retrait des tâches les plus intéressantes pourrait avoir un effet néfaste.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) n'en disconvient pas, mais souligne que Grand-Est Sud fait figure d'exception au sein de l'Établissement. Le travail des assistantes opérationnelles diffère de celui réalisé au sein des autres périmètres. L'orientation retenue au final pourrait correspondre à celle de la majorité des Directions Interrégionales.

5. Précarité

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que le point relatif à la précarité peut être retiré.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite que le point soit conservé jusqu'au terme de l'AREP 3. Elle souligne que 11 postes ont été ouverts en Grand-Est Sud, ce qui n'est pas négligeable. Or seulement quatre agents du vivier ont été recrutés. Certains agents du vivier se sont présentés, mais n'ont pas été retenus.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que les membres de la Direction Interrégionale ne font pas partie de la commission en charge des recrutements.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite néanmoins que la Direction Interrégionale fasse remonter le fait que seuls quatre agents du vivier ont été retenus pour 11 postes ouverts.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la Direction Interrégionale a déjà exprimé ce fait auprès du niveau central.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que ce fait a également interpellé la Direction Interrégionale.

Hans de Klijn (Président du CTS) le confirme et juge que certaines décisions ont constitué une injustice pour certains agents. Il souligne que les candidats ne sont pas connus de la Direction Interrégionale. Les dossiers sont transmis à la commission de recrutement. Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la Direction Interrégionale a adressé des messages écrits au niveau national, pour demander qu'un regard spécifique soit porté sur les agents travaillant de manière régulière en CDD.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) espère que les sept postes de l'AREP 2 seront uniquement attribués à des agents du vivier. Il s'agira exclusivement de postes de technicien.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que certains agents recrutés dans le cadre de l'AREP 1, outre le fait de ne pas provenir du vivier, ne sont pas disponibles puisqu'ils feront leur arrivée seulement au mois de janvier 2015. Une telle gestion du personnel est pour le moins incroyable.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) souligne que la Direction Interrégionale n'a pas été consultée sur les dates de prise de poste. La DRH nationale a pris contact avec les personnes retenues, afin de connaître leurs préférences, sachant que le délai maximal était fixé à six mois.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise à ce stade que l'AREP ne renvoie pas à une augmentation des effectifs, mais à des régularisations visant à transformer une partie du volant de CDD en CDI. Cette disposition se justifie pleinement, eu égard au niveau d'activité qui devrait être constaté en 2015.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite tout simplement que les « vieux » CDD de l'Inrap soient enfin employés en CDI.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) note que ces agents sont connus et ont été mis en avant auprès du niveau national.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) constate que la Direction Interrégionale rencontre d'importantes difficultés de fonctionnement avec la DRH nationale. Si des souhaits peuvent être exprimés, rien ne permet de garantir leur prise en compte.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise en effet que la Direction Interrégionale fait remonter ses besoins.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que les commissions de recrutement sont en majorité constituées de personnalités extérieures à l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait valoir que le Décret stipule qu'à expérience égale, les agents du vivier doivent être favorisés.

7. Demande par courrier à l'aménageur de l'analyse des projets techniques pour l'appel d'offres d'Alésia

Hans de Klijn (Président du CTS) ne dispose toujours pas de réponse à la saisine formulée au mois de mars 2014.

8. Tutorat

Hans de Klijn (Président du CTS) doit attendre de prendre connaissance du budget primitif 2015 pour identifier les marges de manœuvre en termes de tutorat.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) souligne qu'il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée au tutorat.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la demande budgétaire formulée par la Direction Interrégionale compte des jours-hommes de diagnostics supplémentaires, afin de disposer de ressources à déployer pour le tutorat.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que l'implication des agents effectuant des actions de tutorat devrait être reconnue.

Hans de Klijn (Président du CTS) en convient.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) qu'il n'existe pas de suivi administratif du tutorat par le Service Formation. Pour les agents opérationnels, des jours « structure » devraient être attribués pour formaliser les actions de tutorat. Le niveau central n'est pas favorable à cette disposition. En l'état actuel des choses, la formation interne n'est pas reconnue comme une formation en tant que telle.

Éric Michon (CGT Culture) ne comprend pas qu'il soit impossible de mettre en application la note relative au tutorat, rédigée sous la direction de Nicole Pot et votée en CT-Central de l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que les formations dispensées en interne ne sont pas reconnues parce qu'elles « n'entrent dans aucune case ».

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) confirme ce point et précise qu'il revient au Service Formation de formaliser la prise en compte du tutorat.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite qu'un point relatif au tutorat soit inscrit à la prochaine séance plénière du Comité Technique Spécial. Ce dernier pourra effectuer une saisine du niveau central à cette occasion.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que des formations internes pourraient être dispensées dans le cadre des pistes développées par le groupe de travail IOTSA. La démarche de cette instance pourrait être inutile si aucun moyen n'était mis en place pour donner une concrétisation aux pistes de travail développées.

9. Organisation et coordination en vue des grands projets

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que les premières réunions préalables ont eu lieu voici deux semaines. De nouvelles réunions seront programmées. En fonction des demandes qui seront formulées, une organisation sera mise en place. La coordination définitive sera présentée lors de la séance plénière du CT S suivante. Les opérations débuteront au mois de juillet 2015. Le planning a été amputé d'une année. Ainsi, les 800 hectares devront être diagnostiqués et fouillés d'ici fin 2016. Ce programme relativement tendu est imposé par GRTgaz.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que tous les agents intervenant sur ce projet devront être formés pendant plusieurs jours au travail effectué à proximité des réseaux. Il sera donc nécessaire de constituer les équipes en amont pour assurer la formation avant le début des opérations. Si des agents en CDD devaient intervenir, leurs contrats devraient débuter en amont, afin que la formation puisse être dispensée avant l'intervention sur le chantier. De nombreuses dispositions spécifiques devront être observées, comme le port de casques nominatifs.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 12 heures 35 à 14 heures.

Point 4: Harmonisation des DIR (sous réserve de passage préalable au CTC) - (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le présent point reste en suspens, dans la mesure où il doit encore faire l'objet d'un débat lors du Comité Technique Central de la fin du mois de novembre. Le dossier sera ensuite présenté au CHSCT Central, puis lors de la séance plénière du Conseil d'administration du mois de décembre. À ce stade, Hans de Klijn (Président du CTS) ne dispose d'aucune information sur le contenu du projet. Ce dernier devra ensuite faire l'objet de présentations au sein des instances locales.

Sur la base de ces éléments, Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime que le projet ne sera pas mis en application avant le deuxième trimestre 2015.

Point 5: Point sur le BR 2 et le BP 2015 (activité / ETPT CDD / budget) - (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) fait savoir que la Direction Interrégionale est parvenue à obtenir 100 jours-hommes supplémentaires de diagnostic (sur les 400 demandés) dans le cadre du budget rectificatif n°2, portant cette ligne budgétaire à 4 900 jours-hommes. En revanche, le budget de fouilles de 11 000 jours-hommes ne sera pas réalisé, certaines opérations ayant été décalées en 2015. À ce jour, le taux de réalisation du budget fouille s'établit à 68 %, contre une prévision à 75 %. La Direction Interrégionale est dans l'attente de deux réponses pour des fouilles devant démarrer avant la fin de l'année. Si ces deux fouilles n'étaient pas obtenues, le budget ne pourra pas être réalisé. En 2015, les projets devraient être nombreux. En 2014, comme en 2013, la Direction Interrégionale ne parvient pas à atteindre le budget de fouille, dans un contexte où la concurrence se fait grandissante. Le groupement Paléotime-Archéodunum casse les prix au niveau national, afin d'éliminer les petits opérateurs. Le marché se réduisant, ce groupement renforce son niveau d'agressivité. Dans le

courant de l'été, quatre opérateurs ont répondu à un appel d'offres représentant 15 000 euros. L'Inrap a été contraint de consentir à de très importants efforts pour remporter un marché de justesse. Dans d'autres situations, seul le dossier technique a permis à l'Inrap de remporter le dossier. En dépit de très importants efforts financiers, l'Établissement était plus cher que la concurrence. Le dossier a été remporté, mais ne permettra aucune marge. Hans de Klijn (Président du CTS) préfère prendre des dossiers à marge nulle que de se retrouver confronté à une rupture de charge.

Éric Michon (CGT Culture) estime que ce dossier représentera finalement un coût pour l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite exprimer son inquiétude, dans la mesure où la Direction Interrégionale précisait voici un an que l'activité serait suffisante.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) fait valoir que des dossiers ont été décalés. En outre, la concurrence se fait de plus en plus agressive.

Pour Hans de Klijn (Président du CTS), les élections municipales ont eu un fort impact. Les municipalités et les communautés de communes constituent les clients principaux de l'Inrap. Les échéances électorales sont venues décaler certains appels d'offres de plusieurs mois.

Bérangère Fort (CGT Culture) ne met pas en cause la Direction Interrégionale, mais constate qu'en dépit de prévisions rassurantes, le budget, même diminué, ne devrait pas être atteint.

Christophe Meloche (CGT Culture) fait valoir que les agents s'inquiètent de l'impact de ces rabais sur la qualité scientifique des opérations et sur les conditions de travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que le post-fouille se situe à un niveau important et a permis de réduire fortement les ruptures de charge. Il est vrai cependant que les opérations de fouille ne sont pas particulièrement nombreuses. En Alsace, leur nombre est passé de 29 en 2013 à deux en 2014. En Franche-Comté à l'inverse, l'activité repart. Il convient de rappeler que quatre opérateurs se sont récemment positionnés pour une fouille de 15 000 euros. En Alsace, une opération de 65 000 euros a donné lieu à une concurrence entre huit opérateurs.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que les rabais sont présentés comme étant des coefficients de minoration et d'optimisation de moyens. Le terme de « rabais » pourrait laisser penser aux aménageurs que l'Inrap dispose de marges de manœuvre importantes. Quoi qu'il en soit, ces dispositions ne sont pas mises en place grâce à la réduction des jours-hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) ne partage pas ce point de vue et assure que des moyens ont été réduits.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'une réduction de 17 % du prix n'entraîne pas une réduction de 17 % des jours-hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate au final que les moyens attribués sont en réduction. Sur le terrain, la pression est grandissante.

Christophe Meloche (CGT Culture) prend l'exemple d'une opération qui aurait nécessité 5 semaines de fouille. Pour s'aligner sur la concurrence, l'Inrap a limité cette opération à 3 semaines. Les agents ont achevé cette opération en étant très éprouvés physiquement.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que Paléotime place la journée de technicien à un peu plus de 180 euros la journée.

Christophe Meloche (CGT Culture) signale qu'un maire lui a récemment fait savoir qu'il avait choisi l'Inrap pour des motifs exclusivement financiers. Le constat est clair et amène les organisations syndicales à craindre pour les conditions de travail des agents. Les conditions d'exercice pourraient être de plus en plus dures.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il sera nécessaire de faire preuve de vigilance dans le cadre du gazoduc.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne peut pas encore déterminer les ressources à mobiliser puisqu'il ne connaît pas encore les surfaces exactes à fouiller.

Bérangère Fort (CGT Culture) note que le calendrier a été raccourci. Il conviendra d'éviter les écueils constatés dans le cadre de la LGV. Des responsables d'opérations ont accepté de piloter plusieurs opérations successives, pour finalement se retrouver submergé par le travail à accomplir pour finaliser les rapports.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que les nombreux sites de la LGV ont dû être fouillés à une époque où l'activité était par ailleurs importante. La conjoncture n'est plus celle-ci. Dans le cadre du budget primitif 2015, Grand Sud-Ouest a demandé 8 000 jours-hommes de fouille. La demande de Rhône-Alpes Auvergne se limite à 9 000 jours-hommes. Ces Directions Interrégionales très importantes formulent donc des demandes nettement inférieures à celle de Grand-Est Sud, c'est-à-dire le périmètre le plus restreint.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) suggère de conduire les agents à réaliser la post-fouille dès la fin de la fouille et à positionner sur les fouilles suivantes des agents en provenance d'autres Directions Interrégionales.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'interroge sur la diminution des opérations de grands travaux entre les budgets rectificatifs n°1 et n°2.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que des opérations de post-fouille nécessiteront davantage de temps que prévu. Des travaux de spécialistes n'ont pas été remis, ce qui ne permet pas aux responsables d'opérations d'intervenir.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande des précisions sur les 125 jours de conseil et d'expertise.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique qu'il s'agit des contrats d'études passés avec Autun, avec le PAIR, etc. Il est donc question de prestations réalisées par l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande pourquoi la ligne budgétaire dédiée aux diagnostics n'a pas augmenté dans des proportions plus importantes.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) fait savoir que la Direction Interrégionale a demandé 400 jours-hommes supplémentaires, mais n'en a obtenu que 100. Elle milite actuellement pour obtenir ces 300 jours-hommes supplémentaires. La Direction Interrégionale ne dispose pas des crédits budgétaires pour couvrir les diagnostics programmés jusqu'à la fin de l'année.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'une réponse devrait être obtenue d'ici à la fin de la semaine.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime que le dépassement budgétaire ne constitue pas une problématique en soi, mais la Direction Interrégionale doit disposer des crédits nécessaires pour procéder à la commande des pelles. Le cas échéant, la Direction Interrégionale pourrait ne pas être en mesure d'intervenir sur certaines opérations.

Anne-Lise Bugnon-Labaune (Sud Culture) estime que l'Inrap prend un risque d'image en devant annuler des opérations au dernier moment et n'encourage pas les aménageurs à choisir l'Inrap pour la phase fouille.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) attend une réponse du niveau central dans les jours à venir.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les lignes budgétaires consacrées à la valorisation et à la recherche restent stables. Comme de coutume, le budget de recherche sera dépassé. Le budget de valorisation sera tout juste consommé. Il serait souhaitable de consommer ce budget, afin de motiver la demande en augmentation pour 2015, année devant être marquée par un certain nombre de manifestations.

Pour l'année 2015, la demande est identique à celle du budget rectificatif n°1 de 2014, à savoir 10 000 jours-hommes de fouille hors grands travaux. Ces derniers donnent lieu à une demande de 3 200 jours-hommes, incluant le post-fouille. En outre, 1 729 jours-hommes sont prévus pour les premières fouilles du gazoduc sur prescription directe. Cette demande est très prudente, dans la mesure où le potentiel a fait l'objet d'un abattement de 70 %.

En matière de diagnostic, la demande budgétaire s'établit à 4 800 jours-hommes. La demande relative à GRTgaz, initialement prévue à 1 625 jours-hommes, sera portée à la hausse. La surface à explorer ne sera pas comprise entre 300 et 350 hectares, mais devrait représenter 500 hectares.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si le nombre de prescriptions de diagnostic – hors gazoduc – évolue à la baisse comme dans d'autres Directions Interrégionales.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait savoir que les diagnostics portant sur de grandes surfaces sont achevés.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) fait état d'une baisse de 30 % des diagnostics en Bourgogne. En Alsace, voici plusieurs années que le nombre de diagnostics diminue. En Franche-Comté, l'évolution est à la hausse et permet de rattraper un certain retard.

Éric Michon (CGT Culture) demande si la baisse observée en Alsace s'accentue.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) note que le nombre d'opérations gérées par l'Inrap a progressé en Alsace, du fait du retrait du PAIR.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la baisse du nombre de prescriptions de diagnostic et de fouille constitue un phénomène observé au niveau national. Il voit dans cette évolution une conséquence de la crise économique. L'État ne souhaite pas nécessairement imposer de nouvelles contraintes aux aménageurs encore enclins à conduire des opérations.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique en outre que le budget de recherche affiche une progression de 126 jours-hommes. Chaque année, ce budget est dépassé de 100 à 300 jours-hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que les règles applicables pour obtenir des ressources supplémentaires ne sont pas homogènes au sein la Direction Interrégionale. Le rebattage des cartes en milieu d'année a été source de tension.

Hans de Klijn (Président du CTS) abordera cette question avec les AST. Par ailleurs, le budget de valorisation passe à 500 jours-hommes, du fait de plusieurs grands projets d'expositions.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) signale que les prêts d'agents entre Directions Interrégionales sont parfois complexes et manquent de fluidité. Dans certaines situations, les projets se montent rapidement, ce qui ne facilite pas l'arrivée d'agents en provenance d'autres périmètres dès le début des opérations. En outre, lorsque l'activité reprend au sein des Directions Interrégionales d'origine, les agents cherchent naturellement à revenir au sein de leur région, alors qu'ils sont censés être prêtés pour la totalité de l'opération. Certaines fins de prêts sont annoncées au dernier moment.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que certaines fins de prêts ne sont même pas annoncées, ou qu'elles le sont du jour pour le lendemain.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) note que les agents sont souvent de bonne volonté, mais la démarche se heurte fréquemment à un manque de formalisme et d'homogénéité. Selon l'interlocuteur, la réponse donnée n'est pas la même. Un chantier important doit être mené au niveau national. Une réunion s'est d'ailleurs tenue tout récemment au Siège, en présence des assistantes opérationnelles, lesquelles ont été invitées à faire part de leurs remontées concernant les prêts d'agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que l'intégration d'agents en provenance d'autres Directions Interrégionales est budgétée à 3 ETP. Dans le sens inverse, Grand-Est Sud prête

davantage des spécialistes que des techniciens. En effet, il est plus difficile d'occuper ces spécialistes à temps plein.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que l'objectif vise à éviter les ruptures de charge, tout en veillant à la sécurité des agents. C'est pourquoi l'organisation cherche à faire intervenir les agents dans une Interrégion proche de la leur. Malheureusement, cela ne peut pas toujours être le cas.

Bérangère Fort (CGT Culture) comprend qu'il faille de temps à autre organiser de grands déplacements. Pour les agents, il peut être intéressant de passer deux mois dans une région éloignée une fois tous les quatre ans, mais ce mode de gestion ne saurait être pérenne.

Éric Michon (CGT Culture) pense également que l'organisation ne peut pas reposer sur ce type de disposition. Il s'agit en réalité de combler les brèches.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que les déplacements au sein d'une Interrégion limitrophe sont également problématiques.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) reconnaît qu'il serait nécessaire de lancer une vaste réflexion sur le sujet. Jusqu'à présent, l'Établissement a essentiellement réagi dans l'urgence. Pour autant, il est inconcevable de recruter des agents en CDD dans une Direction Interrégionale alors que des agents en CDI dans une autre Direction Interrégionale sont en rupture de charge.

Bérangère Fort (CGT Culture) en convient parfaitement, mais estime que ces dispositions doivent être strictement cadrées. Les agents en rupture de charge interviennent dans des Directions Interrégionales où la baisse de l'activité est due à une mésentente connue et avérée entre le SRA et l'Inrap. Les agents paient les conséquences de cette mésentente.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que la proposition budgétaire non consolidée au niveau national accuse une baisse de 18 % pour les fouilles en 2015.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) pense quant à elle que le volant de CDD sera seulement à la marge. Les seuls CDD autorisés pourraient renvoyer aux post-fouilles à finaliser. À l'exception des grands travaux, il ne devrait pas être possible de recourir à des CDD pour les fouilles. Face à d'éventuelles demandes, la Direction générale pourrait proposer le recours à des agents de Rhône-Alpes.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique par ailleurs que le budget de prestation de conseil s'établit à 60 jours, contre 150 jours-hommes en 2014. Dans un contexte tendu autour de l'opération GRTgaz, la Direction Interrégionale affectera les agents en priorité sur les opérations de fouille.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'à l'exception d'une fouille d'ampleur limitée, il ne dispose d'aucune visibilité sur l'activité en 2015 en Alsace. En conclusion, il rappelle que le budget pour l'année 2015 peut être qualifié de prudent.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime que la réalisation des 13 000 jours-hommes constituerait déjà un succès, sachant que l'année 2015 sera également marquée par des échéances électorales.

Point 6: Retour d'expérience sur le portail RH (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'une présentation du portail RH a été effectuée au sein des réunions de service.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) ajoute qu'un guide utilisateur a été diffusé aux agents. Les demandes de correction qui ont été remontées ont pu être traitées sous un délai rapide. Selon le Siège, environ 40 connexions ont été enregistrées, soit environ 25 % des agents.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) distribue en séance un document relatif à ce point (« Portail SIRH Bilan DIR GES »).

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne que les erreurs dans le portail RH sont nombreuses.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise qu'à terme, les agents pourront procéder eux-mêmes aux corrections. En revanche, ils ne pourront pas modifier les éléments de carrière.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que tous les champs ne sont pas visibles sur les impressions d'écran.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime que ce type de signalement doit être remonté.

Point 7 : Point sur les évaluations des agents de la filière opérationnelle - (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que le dossier n'a toujours pas avancé. Il précise que pour les agents de la filière administrative, le rythme des entretiens devrait passer d'un entretien annuel à un entretien tous les trois ans. Pour les agents opérationnels, ce sera peut-être la même chose. Concernant les évaluations des agents de la filière opérationnelle, les discussions restent en cours au niveau central. Plusieurs points de blocage demeurent. Le principal point bloquant renvoie à l'identification des acteurs devant conduire les entretiens de tous les types d'agents. Il convient d'ajouter que le dossier n'est pas considéré comme prioritaire à ce stade.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que, pour la CGT, il n'est pas du ressort des responsables d'opération d'évaluer leurs collègues techniciens.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) tient à signaler qu'en l'absence d'entretien professionnel formalisé, chaque agent est libre de solliciter un entretien auprès de son responsable hiérarchique et d'en demander la formalisation au travers d'un compte rendu.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que les agents peuvent avoir un entretien avec leur AST, afin d'exprimer un souhait d'évolution professionnelle. Ces souhaits peuvent alors être actés par le compte rendu de l'échange.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère de manière plus globale que la communication entre les agents et leur AST est insuffisante. Les agents ne sont pas nécessairement enclins à se tourner vers leur AST. La mise en place d'un entretien récurrent et obligatoire pourrait favoriser cet échange. Les échanges actuels sont trop informels. Les agents n'ont absolument pas le réflexe de solliciter formellement un entretien auprès de leur AST pour aborder leur carrière professionnelle.

Bérangère Fort (CGT Culture) observe en outre qu'aucune documentation, même succincte, n'a été fournie sur le présent point. Un résumé synthétique de quelques lignes aurait été souhaitable.

Point 9: Divers

Hans de Klijn (Président du CTS) fait état de modifications conjoncturelles de l'organisation au sein de la Direction Interrégionale. Cette évolution n'a aucune incidence pour les agents. Une assistante de gestion devrait être en mi-temps thérapeutique pour quelques semaines. Il est donc procédé à une répartition différente des tâches.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) ajoute qu'une communication sera diffusée aux agents. Les bons de commande seront traités par la seconde assistante de gestion. L'assistante de gestion en mi-temps thérapeutique, seulement présente le matin, sera en charge des factures à traiter.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme l'absence d'impact pour les agents.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) signale par ailleurs que le psychosociologue du CHRU qui a été sollicité dans le cadre de la prise en charge tertiaire des agents du centre archéologique de Strasbourg ne serait pas en mesure de recevoir les agents avant un délai de deux mois, ce qui constitue un délai trop important. La Direction Interrégionale aura donc recours au cabinet Open Space, qui a été proposé par le Docteur Stempfer et qui est agréé par la Carsat pour prendre charge les problématiques en lien avec les risques psychosociaux.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaiterait quant à lui qu'un point spécifique soit porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière pour aborder la question des mini-pelles tantôt louées avec tantôt sans chauffeur. Il serait souhaitable de mettre fin aux disparités constatées entre les différentes régions de la Direction Interrégionale. Les organisations syndicales demandent la communication des éléments relatifs aux marchés passés avec les prestataires.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) souligne que les modes de fonctionnement peuvent varier selon le prestataire. Une réflexion doit être conduite au sujet du CACES et du fonctionnement des mini-pelles sans chauffeur. Il faut signaler que les

marchés passés par l'Inrap ne permettent pas de recourir aux prestataires comme de simples locatiers.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que tous les agents préfèrent que la mini-pelle soit maniée par un archéologue, même si un agent de moins intervient sur la fouille pendant la conduite.

Christophe Meloche (CGT Culture) considère que la mini-pelle est un outil archéologique comme un autre. En outre, l'absence de chauffeur permettrait de réduire les coûts.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite qu'un point relatif aux mini-pelles soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière et demande qu'une documentation soit fournie à cette occasion.

Enfin, Éric Michon (CGT Culture) demande l'inscription d'un point spécifique aux rapports en attente.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Président

Le Secrétaire adjoint

Bérangère Fort

Hans de Klijn

26